

CADMOS

*Cahiers trimestriels de l'Institut Universitaire d'Etudes
Européennes de Genève et du Centre Européen de la Culture*

Textes de :

André Reszler
Ferdinand Kinsky
Matei Calinescu
Denis de Rougemont
Jadislav Cerych
Jerzy Lukaszewski
Edouard Boné
Antonio Heredia Soriano
Jean Siotis
Johan Kum
Sylvaine Marandon
Dusan Sidjanski
Antoine Bosshard
Ludwig Raiser
Mason Browning
Charles Ricq
Alessandro Isabetтини
Andreas Frutiger

L'EUROPE DES UNIVERSITÉS



Année
hiver 1979

CADMOS

Cahiers trimestriels publiés
par le Centre Européen de la Culture
et l'Institut Universitaire d'Etudes Européennes
de Genève

avec l'appui de la Fondation Européenne de la Culture
d'Amsterdam

Fondée par Denis de Rougemont, cette publication a paru de 1951 à 1977 sous le titre de Bulletin du Centre Européen de la Culture. La nouvelle série qui commence en 1978 a pour nom Cadmos, ce prince de Tyr qui, parti à la recherche de sa sœur, Europe, devint le fondateur de Thèbes. Il est le symbole européen de la quête, transformant la notion d'une Europe introuvable en un acte créateur exemplaire.

Directeur : Denis de Rougemont

Rédacteur en chef : André Reszler

Rédacteur en chef-adjoint : Gérard de Puymège

Rédacteur de la chronique des livres : Fabrizio Frigerio

Secrétaire : Ariane Gafner

Abonnement ordinaire (4 numéros) sFr. 36.— FF 70.— FB 720.—

Abonnement de soutien sFr. 200.— FF 360.— FB 4000.—

Les abonnements peuvent être payés :

En Suisse : au compte de chèques postaux 12-12195, Genève

Etranger : chèque, ou versement bancaire à la Banque
Populaire Suisse, Genève, compte N° 139.660/0

En France : versement bancaire au Crédit Lyonnais,
Agence Internationale, 19, boulevard des Italiens, 75002 Paris,
compte N° 6559 M

Diffusion en librairie : Editions de l'Age d'Homme
10, Métropole, Lausanne, Vaud

Diffusion pour le Benelux :
La Librairie Européenne SA, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles

Rédaction et administration : Villa Moynier, 122, rue de Lausanne
1211 Genève 21, Suisse Téléphone (022) 32 28 03
Télégrammes : Unieurop Genève

CADMOS

DEUXIÈME ANNÉE N° 8

Hiver 1979

L'EUROPE ET LES INTELLECTUELS

André Reszler	Le voyage oriental des intellectuels . . .	5
Ferdinand Kinsky	Du socialisme national au nationalisme socialiste : le véritable virage à droite. . .	22

L'EUROPE DES UNIVERSITÉS

Matei Calinescu	Dix thèses sur une université européenne	29
Denis de Rougemont	L'université par l'Europe et vice-versa . .	31
Ladislav Cerych	Possibilités d'une politique européenne de l'université	40
Jerzy Lukaszewski	Former des Européens pour bâtir l'Europe	50
Edouard Boné	Universités privées et construction de l'Europe	60
Antonio H. Soriano	Conscience européenne des universitaires espagnols	67
Jean Siotis	L'enseignement supérieur en Grèce à l'heure européenne	71
Ilhan Kum	Université turque et identité européenne	79
Sylvaine Marandon	L'université, fabrique d'Européens ? . .	83
Dusan Sidjanski	Formation européenne et modèle européen	91
Interview	Une conversation avec Ludwig Raiser. Propos recueillis par Alison Browning . .	99

LA SUISSE ET L'EUROPE

Antoine Bosshard	La Suisse et l'Europe de Neuf à Douze : satellite ou solitaire ?	105
------------------	---	-----

LE DÉBAT EUROPÉEN

Charles Ricq	La régionalisation	110
Alessandro Isabettoni	Protectionisme ou libre-échange ?	116
Andreas Frutiger	Quatre ouvrages allemands sur l'Europe	122

une réflexion sur les langues et le langage. Avec d'autres concours, elle pourrait rédiger un programme, basé sur ce qui est possible et souhaitable, et, munie de l'autorité qu'elle a encore, tenter de les faire accepter par les gouvernements. Du moins peut-on le rêver.

SYLVAIN MARANDON

1979
p. 91-98

Formation européenne et modèle américain

*Commentaires sur les dix thèses
sur une Université européenne*

Par DUSAN SIDJANSKI

Afin de clarifier ma position sur le questionnaire auquel j'ai été invité à répondre, je tiens à dire dès l'abord que je ne partage point l'orientation des questions ni l'idée directrice des dix thèses. Si le but visé par M. Calinescu à savoir la formation des « citoyens européens à part entière » entraîne mon adhésion, sa conception des moyens ne me semble pas justifiée. En effet, ses questions sur le rôle d'une université européenne sont orientées et impliquent une appréciation négative de la mission de l'université européenne : « Ne prépare-t-elle pas plutôt des étudiants à accomplir une tâche dans le cadre du seul Etat-Nation » ? D'autre part, ses dix thèses reposent sur une présomption : l'université européenne devrait être transformée selon le « modèle de l'université américaine ».

Il est exact que l'enseignement spécialisé sur l'Europe est parfois confié aux Instituts d'études européennes qui regroupent des enseignements dont la matière ou l'objet est l'Europe sous ses divers aspects et qui le plus souvent les dispensent dans une optique européenne. Il est tout aussi exact que la plupart de ces instituts sont des centres post-licence à l'exception de l'Institut de l'Université de Liège et de Louvain qui délivrent aussi des licences en droit européen. Le droit est en effet une des rares disciplines dont l'enseignement de deuxième cycle peut porter sur le droit européen et communautaire. Il semble néanmoins que cette expérience n'ait pas été reprise ailleurs, la plupart des universités lui ayant préféré une formation de base traditionnelle avec des options en droit européen.

En revanche, l'affirmation selon laquelle il s'agirait d'institutions « hautement spécialisées » et « interdisciplinaires » m'apparaît plus contestable au vu de la réalité des instituts d'études européennes :

la grande majorité des instituts d'enseignement organise des cours et des séminaires de type classique dont la problématique européenne constitue la matière privilégiée. A ce titre ce sont des enseignements spécialisés. La haute spécialisation ne peut être obtenue en un an d'études de post-licence; elle peut être acquise uniquement dans quelques rares centres de recherche qui sont les seuls à pratiquer, et pas toujours, une approche interdisciplinaire. Par comparaison, la plupart des instituts assurent la coexistence de plusieurs disciplines réunies autour d'un objet commun sans pour autant parvenir à mettre en pratique une collaboration multidisciplinaire réelle. Mon expérience m'amène à la conclusion que l'approche multidisciplinaire, difficile en soi, exigeant un niveau élevé des participants et l'usage d'un minimum de langage commun, n'a quelques chances d'être mise en œuvre qu'à la faveur d'un projet de recherche. Au plan pédagogique, il s'agit en revanche — à quelques rares exceptions près — de passerelles jetées entre certaines disciplines (ex. science politique, droit, économie et histoire) plutôt que de véritables approches multidisciplinaires.

Toute cette série d'affirmations ou de questions me semble reposer sur une interprétation très limitative de la formation universitaire européenne qui a connu un développement selon trois axes :

a) A la période de la promotion et du militantisme correspondent la création du Centre Européen de la Culture à Genève, du Collège d'Europe à Bruges ainsi que la première vague d'instituts.

b) La deuxième génération d'instituts d'enseignement et de recherche qui coïncide avec le développement des réseaux d'organisations et de coopération en Europe, a pour objet d'analyser systématiquement cette nouvelle structure et de dispenser une formation de troisième cycle. A l'élan du début se juxtapose et, dans une certaine mesure, se substitue l'effort universitaire visant à décrire, à analyser et à expliquer le phénomène d'intégration et de coopération. De nombreux instituts naissent dès lors dans divers pays dont la plupart font partie de l'Association des Instituts d'Etudes Européennes (AIEE). Fondée en 1951 par six instituts à l'initiative du Centre Européen de la Culture, l'Association des Instituts d'Etudes Européennes compte aujourd'hui trente-deux membres : dix-huit membres adhérents, onze membres associés et trois membres correspondants, répartis dans les pays

suivants : six en France, sept en Belgique, cinq en Italie, trois en Suisse, deux aux Pays-Bas, deux en Allemagne, un en Autriche, un en Espagne, un en Angleterre, deux au Canada, un en Israël et un au Danemark. Tout au long de ce cheminement, l'idée est lancée et divers efforts sont accomplis pour créer une Université européenne¹. Celle-ci ne verra le jour qu'en 1976 sous la forme plus modeste d'un Institut universitaire européen à Florence.

c) Une troisième tendance s'est fait jour dès 1957 avec la création d'une chaire d'intégration européenne à l'Université de Lausanne : la multiplication des cours et séminaires consacrés aux problèmes de l'intégration dans les universités européennes. Répondant à une demande concrète, de nombreux enseignements sur les Communautés européennes en particulier vont être introduits dans les curricula des licences et surtout dans les programmes de doctorat.

A titre d'exemple, une enquête en 1967 menée par l'Institut de la Communauté européenne pour les études universitaires révèle les résultats suivants : en Belgique, il existe une trentaine d'enseignements dans quatre universités et au Collège d'Europe à Bruges ; à quelques exceptions près, ces enseignements sont organisés en programmes cohérents (licences de droit européen à Louvain et à Liège) et gérés par des Instituts d'études européennes (Bruxelles, Louvain, Liège et Bruges). Une situation semblable est observée aux Pays-Bas et en Suisse : quinze et treize enseignements respectifs dont une forte majorité concentrée dans les instituts d'Amsterdam, de Leyde ou de Genève. Une enquête comparable menée en Suisse pour l'année académique 1976/1977 montre que les huit universités ou hautes écoles dispensent une trentaine de cours et de séminaires sur les problèmes européens dont dix figurent au programme de l'Institut européen de Genève. En revanche, en Allemagne (45), en France (73), en Grande-Bretagne (33) et en Italie (27) la dispersion est bien plus accentuée : peu d'*instituts européens*, quelques *programmes de troisième cycle* (maîtrise, masters et doctorats) et la majorité des *enseignements disséminés* dans diverses facultés et universités.

Ainsi les enseignements et les recherches sur l'Europe pénètrent dans

¹ *Une Université européenne ?* Bulletin du Centre Européen de la Culture, juillet 1958.

les structures des universités sous des formes fort diversifiées qui dans la plupart des cas répondent à des demandes concrètes et à des conditions particulières. Cette diversité garantit la richesse des formations européennes.

Certes plus d'un aspect de la formation universitaire en Europe est criticable. Dans certains pays, on constate une dégradation de la formation universitaire et parallèlement une prise en charge de cette fonction par de grandes entreprises, par des instituts privés ou par de grandes écoles. Mais peut-on pour autant soutenir que l'Université prépare principalement à des tâches nationales? En effet, dans l'ensemble les fonctions que remplissent les cadres dans nos pays sont fort semblables compte tenu d'une nécessaire adaptation aux environnements qui varient selon les pays mais aussi d'une région à l'autre d'un même pays.

Sans doute, l'ENA en France et dans une certaine mesure Oxford ou Cambridge contribuent à la formation des « élites nationales ». Ces cas exceptionnels sont loin de constituer « le modèle européen ». De plus, ces cadres supérieurs nourris dans le sérail national n'éprouvent pas beaucoup de difficulté à exercer des fonctions dans les institutions communautaires ou dans les entreprises européennes voire multinationales. Bien que prédestinées aux rôles dirigeants dans l'Etat national, ces élites qui forment une minorité d'exceptions sont aussi aptes à l'accomplissement des tâches nationales qu'internationales. Mon sentiment est que le nationalisme des cadres supérieurs est moins un produit des universités que la résultante de la socialisation politique à laquelle on est soumis dès l'enfance : famille, école, mass media, environnement et plus tard la profession sont autant d'instruments de la socialisation et de la transmission des « attitudes nationales, régionales ou européennes ». C'est une dimension qui précède et déforme la formation universitaire.

De fait, peut-on encore parler d'une « formation nationale » en sciences naturelles ou même en sciences sociales et humaines? La physique, la chimie ou la mathématique reposent par définition sur un ensemble de connaissances et de méthodes universelles sans distinction de nationalité. La référence abusive à la physique américaine, à la chimie allemande ou à la médecine française se rapporte soit à l'appartenance nationale des chercheurs et des enseignants, soit à une orientation adoptée par des groupes dominants dans ces disciplines qui néanmoins participent toutes de l'ensemble universel. Ces expressions

n'ont pas de signification scientifique mais ne font que colporter des connotations idéologiques, politiques ou institutionnelles (politiques scientifiques gouvernementales, subventions, localisation des centres, appartenance à une institution ou une université nationale).

Ces connotations imprègnent davantage les domaines moins rigoureux et plus flous des sciences sociales et humaines. Ici même une démarche qui se veut scientifique charrie davantage d'éléments subjectifs, idéologiques ou nationalistes. Les concepts, les hypothèses et les questions sont plus souvent chargés de valeurs et d'idéologie, même lorsqu'ils ne visent pas à les représenter ou à les défendre. Dans ces disciplines, plus qu'ailleurs, la promotion des idéologies nationales ou internationales prend la forme ou l'allure d'un discours scientifique. Cependant, même ces disciplines plus malléables sont de plus en plus investies par des concepts et des méthodes à dominante européenne ou occidentale (origine et pôle de développement) et à vocation universelle. Les échanges, les emprunts d'idées et d'expériences accentuent cette tendance caractéristique de l'esprit européen. Certes l'exercice d'une profession dans le cadre national contrebalance cette vocation plus ouverte d'une formation axée sur l'apprentissage des méthodes. La dose du général et du particulier varie par ailleurs selon les disciplines : en économie, en science politique ou en sociologie le « bagage commun » est plus ou moins important selon l'orientation donnée à ces disciplines (ex. : orientation quantitative, orientation néo-libérale, marxiste, etc.). A ces variations qui sont aussi marquées à l'intérieur d'un pays (voir la différence entre Oxford et Essex, Paris I et Nanterre) s'ajoute l'orientation selon l'objet privilégié d'étude (économie ou société nationale, européenne ou internationale, classes sociales, acteurs politiques, etc.). Le *droit* est un cas à part dans la mesure où la formation tend à être plus « professionnelle » que générale en raison des débouchés et des tâches qui sont principalement dépendants de la connaissance du droit national. Néanmoins même cette formation s'ouvre à une dimension européenne : étude du droit communautaire, du droit comparé et du droit international. Ces nouvelles dimensions constituent avant tout des réponses à des besoins concrets d'application d'autres normes juridiques que celles créées par les institutions étatiques. De la sorte, les juristes sont amenés à se préoccuper davantage des sources communes du droit et de ses fondements généraux.

En définitive, il me semble que la bonne formation universitaire est

fondée sur des méthodes générales et éprouvées et que, fidèle à l'esprit européen, elle a une vocation universelle sous des formes diversifiées. Sauf exception, elle prépare des étudiants à accomplir des tâches à divers niveaux : local, national et européen, voire international. Il est vrai que selon l'esprit et les capacités des enseignants la formation universitaire privilégiée souvent, en tant qu'objet d'étude, le pays où elle est dispensée, de même qu'une formation exclusivement « européenne » tendrait à privilégier un groupe de pays. Si l'Europe doit constituer plus souvent l'objet de nos études, il faut catégoriquement s'opposer à toute « réduction européenne » de la science ou de la formation. Le nationalisme universitaire européen serait aussi néfaste que celui des formations ou des « sciences » nationales fussent-elles européennes, américaines, soviétiques ou chinoises.

En définitive, je suis persuadé que toute formation solide dispensée par les universités européennes fait appel aux méthodes scientifiques ou à vocation universelle. Si l'optique nationale persiste et se manifeste à ce stade supérieur c'est davantage le fait des enseignants individuels que de la formation. L'enseignement universitaire représente beaucoup plus une ouverture sur le monde et l'Europe qu'un renforcement des attitudes nationalistes acquises au cours de la première socialisation politique. L'Européanisation de l'enseignement doit intervenir dès l'école primaire, puis être soutenue au plan universitaire par le développement des enseignements européens, des instituts spécialisés ainsi que des échanges et des collaborations inter-universitaires. La circulation des idées mais aussi des étudiants, professeurs et chercheurs, contribue, surtout si elle est prolongée par le libre exercice des professions en Europe, à consolider l'optique et l'esprit européens.

Au sujet des dix thèses que nous propose M. Calinescu ma réponse est aussi simple que la sienne : l'université américaine n'est point un modèle pour l'université européenne. Tout d'abord, quel modèle américain, car aux Etats-Unis il existe des universités privées mais aussi publiques. Or il me semble inconcevable de prôner un retour à la « privatisation » en Europe, tout en admettant que la concurrence de certaines institutions semi-privées ou privées ne pourrait qu'être bénéfique pour la formation et la recherche.

En attendant, reprenons les dix thèses par le détail. Aucun universitaire européen ne se prononce contre l'autonomie qui, par ailleurs, caractérise l'université dans la plupart des pays. Personne ne doute de la

nécessité d'une responsabilité de l'université à l'égard de la cité, de la région, de l'Etat et de l'Europe. Mais dans l'université américaine des liens privilégiés se sont tissés entre l'université et le monde des affaires. C'est un aspect que l'auteur passe sous silence et qui rend inacceptable le « modèle américain » pour la majorité des membres de la communauté universitaire européenne. En effet, si d'aucuns souhaitent plus de collaboration avec les agents économiques, la plupart rejette toute forme de dépendance ou d'influence. L'autonomie ne doit pas jouer de manière unilatérale vis-à-vis de l'Etat, des Laender ou des Cantons, mais tout aussi bien à l'égard de toute emprise de l'économie sur l'université. Dans cette optique, la collaboration avec les syndicats, les entreprises publiques est d'autant plus souhaitable qu'elle permet de garantir la « multidimension » des liens et l'effectivité de l'autonomie. La situation est bien différente aux Etats-Unis où les affaires et les fondations ne manquent pas d'infléchir l'orientation des recherches et de la formation.

Certes, il faut « dénationaliser et décentraliser » dans la mesure où ce n'est pas déjà fait : car, contrairement à l'idée que M. Calinescu a de l'université en Europe, celle-ci est fortement régionalisée à l'exception de l'université en France et en Italie ; ces deux pays continuent la tradition de l'université nationale et napoléonienne, anti-modèle de l'université européenne. Mais ce n'est là qu'une exception. En Allemagne, en Grande-Bretagne aussi bien qu'en Suisse, l'université est régionale ou cantonale et non pas « nationale ». Elle est largement autonome et ouverte aux enseignants de toutes nationalités sans distinction. Le modèle de l'université européenne existe en Europe, il n'est pas nécessaire d'aller le chercher Outre-Atlantique. La tâche essentielle étant dès lors de s'efforcer de le répandre. Deux bastions demeurent réfractaires : l'université française et l'université italienne. Mais là encore la tendance générale à la régionalisation devrait entraîner une plus grande décentralisation et ouverture de l'université aux enseignants et chercheurs européens. Dans cette optique la suppression des frontières et le libre exercice des professions en Europe demeurent le facteur essentiel.

Peut-on dépolitiser l'université alors que l'on vise à politiser la Communauté européenne ? De toute évidence, l'université doit demeurer soustraite à « l'idéologie de l'Etat ». Mais dans nos démocraties, cette « idéologie de base » est essentiellement *pluraliste*. L'uni-

versité ne peut que refléter, par sa tolérance et sa diversité, le pluralisme fondamental. Sous cet angle, l'université européenne m'apparaît plus authentiquement pluraliste que l'université américaine ou marxiste. Autrement dit, si je me rallie à l'idée qu'il faut éviter que l'Etat ou un parti ou un clan intellectuel impose sa domination dans l'université, il me semble normal que les partis et les clans s'affrontent dans la cité comme dans l'université. Le seul problème ici est la garantie de l'autonomie de l'université à l'égard des idéologies, des forces politiques comme des groupes d'intérêt. Le critère de qualité et de liberté est le seul qui y ait droit de cité.

Pour le reste, je partage les thèses de M. Calinescu sur la nécessité de faire sortir l'université de sa tour d'ivoire, de renforcer l'esprit d'émulation entre universités, instituts et enseignants ainsi que d'intensifier la libre circulation des étudiants et des enseignants. Mais je ne pourrais souscrire pour autant à l'idée qui conduirait à transformer l'université en citadelle de tradition et d'édition. Bien que cette tâche me paraisse importante, elle n'est pas du ressort exclusif de l'université qui par ailleurs devrait y apporter sa contribution. Dans ce domaine, on pourrait imaginer de nombreuses solutions dont la création de centres de traduction et d'un réseau d'incitations et de soutiens.

En conclusion, les modèles européens existent. Ils font partie de la tradition et de la vision européennes. La tâche essentielle qui attend les universitaires et les responsables européens consiste à imaginer et à mettre sur pied des structures susceptibles d'assurer leur extension et leur développement dans l'esprit du pluralisme et de la diversité qui constituent le trait le plus authentiquement européen.

DUSAN SIDJANSKI

Une conversation avec Ludwig Raiser *

Propos recueillis et traduits de l'anglais

par ALISON BROWNING

Alison Browning : Ludwig Raiser, vous avez rempli toute une série de fonctions pendant la durée de votre vie professionnelle : à la fois chrétien et homme de science, vous avez été juriste et professeur, chercheur et homme d'affaires. Vous êtes donc un universitaire bien intégré dans la société. Quelle est votre réaction à la notion de « culture européenne » ?

Ludwig Raiser : Il existe sans doute une culture européenne, depuis ses origines dans le monde ancien. Malgré les différentes formes d'expression de cette culture, le « fonds commun » est assez évident pour que les européens puissent se comprendre, tout en partageant les mêmes problèmes d'ordre culturel. Je pense que les institutions culturelles de l'Europe ont pour tâche commune de surmonter les frontières nationales et faire fructifier l'héritage de la culture Européenne. Dans ce but j'ai travaillé pour la Conférence des Recteurs Européens (CRE) et pour l'Eglise protestante. A mon avis, les églises de l'Europe devraient travailler ensemble d'une façon beaucoup plus coordonnée, et elles peuvent aujourd'hui le faire plus efficacement que les Etats. La

* Ludwig Raiser est né en 1904 à Stuttgart. Il a été recteur des universités de Tübingen et de Göttingen en Allemagne et président de la Conférence des Recteurs Européens (CRE). Il est juriste. Il a aussi été président de la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* et président de l'Eglise protestante, au sein de laquelle il joue toujours un rôle actif. Cet entretien a eu lieu à Tübingen. Il résume les réflexions de M. Raiser sur la culture européenne et sur la position de l'université en Europe aujourd'hui. Il se réfère, pour partie, aux « Dix thèses sur une université européenne » de Matei Calinescu.

* Voir le bulletin de la CRE, *CRE-Information*, N° 47, Nyon, 3e trimestre 1979, pp. 68-73.